

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°76-38 du 13 février 1976

chargeant le Capitaine François KOUYAMI,
Ministre de la Jeunesse, de la Culture
Populaire et des Sports, de l'intérim du
Capitaine Vincent GUEZODJE, Ministre de
l'Enseignement du Premier Degré, pour
compter du 13 février 1976.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouver-
nement,

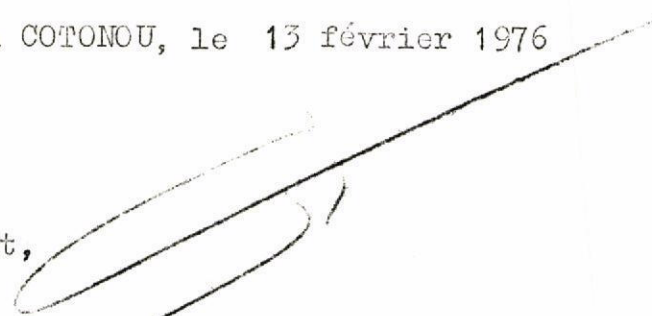
DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 13 février 1976, le Capitaine François
KOUYAMI, Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports,
est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement du Premier Degré,
pendant l'absence du Capitaine Vincent GUEZODJE.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 13 février 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU